



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19016
3 août 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 31 JUILLET 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire part des graves incidents suivants qui constituent une violation du territoire de la République islamique d'Iran par les forces armées des Etats-Unis d'Amérique dans le golfe Persique.

Le 11 juillet 1987, à 6 h 45 (heure locale iranienne), trois avions américains F-14 ont pénétré dans l'espace aérien iranien, à une altitude de 25 000 pieds et à la vitesse de 420 milles par heure, à partir de la position 25.30 N et 57.00 E.

Le même jour, à 6 h 47 (heure locale iranienne), deux avions américains F-14 ont pénétré dans l'espace aérien iranien, à une altitude de 20 000 pieds et à la vitesse de 420 milles par heure, à partir de la position 26.30 N et 56.40 E. En même temps, un navire de la marine américaine a sommé un patrouilleur de l'armée de l'air iranienne qui patrouillait au-dessus des eaux territoriales iraniennes de ne pas s'approcher de lui.

Non seulement des aéronefs américains ont pénétré, au mépris des normes internationales et sans autorisation, dans l'espace aérien iranien, violant ainsi le territoire iranien, mais un navire américain a aussi empêché un patrouilleur iranien de voler dans l'espace aérien iranien.

Comme vous le savez, l'actuel Gouvernement américain mène depuis des mois une campagne diplomatique et politique intensive pour convaincre le monde que sa présence dans le golfe Persique a un but pacifique et vise à réduire les tensions dans la région. Toutefois, la politique actuelle du Gouvernement américain, qui aide les ennemis de l'Iran, tout comme ses violations du territoire iranien ne peuvent laisser aucun doute sur la véritable nature et les motifs de cette prétendue politique de paix.

J'aimerais en outre mentionner qu'étant donné que les forces armées iraniennes considèrent leur droit de défendre leur territoire comme un droit inaliénable, tout acte provocateur illégal commis par les Etats-Unis aura de très dangereuses conséquences dont l'arrogant Gouvernement américain et sa politique aveugle et

S/19016
Français
Page 2

imprudente devront être tenus pour responsables. La République islamique d'Iran attend de l'organisation internationale qu'elle s'acquitte de ses responsabilités face à la présence et à la politique provocatrices des Etats-Unis dans le golfe Persique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAIÉ-KHORASSANI

